



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2022

DELIBERATION N°20220405_13

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia MORENO, pouvoir à M. Guy LUQUE ; M. Stéphane JACQUOT, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; M. Gilles DOR, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à Mme Coralie LÉCOLIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Béatrice DUCASSE est nommée secrétaire de séance.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

Nomenclature : 7.1

Rapporteur : M. LE MAIRE

OBJET : REVISION DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREATION D'UNE POUR LES OPERATIONS 2022

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Les opérations de programme en cours ont été votées le 27 mars 2019.

Elles peuvent être révisées chaque année.

Par conséquent, il est proposé de réviser les montants inscrits au plan pluriannuel des investissements soit (en € et en TTC) :

STADE DE LA FOUGERE

Opération n° 2019-2

Autorisation de programme	Dépenses	Recettes
Crédits de paiement 2019	97 713.56 €	
Crédits de paiement 2020	47 279.45 €	48 780.00 €

Crédits de paiement 2021	13 991.40 €	
Crédits de paiement 2022	76 405.80 €	6 300.00 €
Crédits de paiement 2023	740 000.00 €	107 520.00 €
Crédits de paiement 2024	610 000.00 €	
Crédits de paiement 2025	105 000.00 €	
Crédits de paiement 2026	100 000.00 €	
TOTAL	1 790 390.21 €	162 600.00 €

Les crédits de paiement 2022 sont d'ores et déjà inscrits au BP 2022 :

- En dépense :
 - Compte 21318 – AUTRES BATIMENTS PUBLICS
 - Opération 2019-2 – STADE DE LA FOUGERE
- En recette :
 - Compte 1321 : DETR
 - Opération 2019-2 – Stade de la Fougère

Pour les recettes, comme le projet est entièrement revu, une nouvelle demande de subvention sera demandée et donc la colonne des recettes sera actualisée à compter de 2023.

SECURISATION DES ECOLES

Opération n° 2019-4

Autorisation de programme	Dépenses	Recettes
Crédits de paiement 2019	18 553.97 €	36 505.82 €
Crédits de paiement 2020	48 797.12 €	13 905.30 €
Crédits de paiement 2021	11 881.69 €	15 469.75 €
Crédits de paiement 2022	7 500.00 €	18 363.00 €
TOTAL	86 732.78 €	84 243.87 €

Les crédits de paiement 2022 sont d'ores et déjà inscrits au BP 2022 :

- En dépense :
 - Compte 20312 – BATIMENTS SCOLAIRES
 - Compte 21318 – AUTRES BATIMENTS PUBLICS
 - Opération 2019-4 – Sécurisation des écoles
- En recette :
 - Compte 1321 : DETR et FIPDR

Les recettes seront inférieures à la notification annoncée afin de ne pas dépasser les 80% de subventions possibles. L'actualisation se fera au moment du CA 2022.

Enfin, il est proposé de créer l'opération :

BELLOCQ-ADIDAS

Opération n° 2022-1

Autorisation de programme	Dépenses	Recettes
Crédits de paiement 2022	1 424 036.00 €	600 000.00 €
Crédits de paiement 2023	120 000.00 €	
Crédits de paiement 2024	1 500 000.00 €	
Crédits de paiement 2025	1 500 000.00 €	
Crédits de paiement 2026	1 500 000.00 €	
Crédits de paiement 2027	1 000 000.00 €	
Crédits de paiement 2028	1 000 000.00 €	
Crédits de paiement 2029	1 000 000.00 €	
Crédits de paiement 2030	955 964.00 €	
TOTAL	10 000 000.00 €	600 000.00 €

Les crédits de paiement 2022 sont d'ores et déjà inscrits au BP 2022 :

- En dépense :
 - Compte 2031 – Frais d'études
 - Compte 2115 – Terrains bâtis
 - Opération 2022-1 – Bellocq-Adidas

- En recette :
 - Compte 1321 : DETR
 - Compte 13251 : GFP de rattachement

Pour les recettes, les dossiers sont en cours d'instruction. La colonne des recettes sera alimentée au fur et à mesure des notifications d'attribution de subventions.

CONSIDÉRANT l'avis des Commissions « Finances – Budgets participatifs » et « Intercommunalité – Administration générale – Jumelage » réunies le 21 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les autorisations de programme sus-visées.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITE

(4 abstentions : Mme Labertit, M. Dor (via son pouvoir donné à Mme Labertit), Mme Lécolier et M. Casamayou (via son pouvoir donné à Mme Lécolier) du groupe « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire

. par transmission au contrôle de légalité le 19/04/2022
N° acquittement : 040-214002842-20220405-20220405_13-DE
. par affichage du 19/04/2022 au 20/06/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Régis GELEZ



Le Maire,
Régis GELEZ

